
Commission Aménagement et Économie Durables

Réunion du mardi 29 janvier 2019

SPPPY – UD38 – DREAL

Relance de la commission

Nouvelles missions depuis novembre 2018

- Poursuite des travaux sur les Transports de Matières Dangereuses dans la région grenobloise
- Réflexion sur les orientations stratégiques de la commission
- Faire face aux nouveaux enjeux de transition énergétique des véhicules et de logistique urbaine
- Propositions et mise en œuvre d'actions concrètes d'aménagement du territoire

Relance de la commission

Reprise des travaux entrepris de 2012 à 2015

- Diagnostic sur les TMD
- Cartographie des arrêtés de circulation
- Le Livret d'itinéraires recommandés pour poids-lourds

Relance de la commission

Sommaire

- Le(s) Risque(s) TMD
- Le livret d'itinéraires
- La Charte TMD
- Les annexes
- Echanges et engagements 2019

Le Transport routier de Marchandises Dangereuses dans la région grenobloise

Rappels sur le risque TMD

Rappels sur les TMD

Les plateformes logistiques utilisant des marchandises dangereuses, font **partie intégrante** de l'aménagement du territoire.

Ce travail de **concertation** impliquant **chaque acteur** du TMD, permet d'appréhender à la fois les risques et les opportunités présents sur le territoire grenoblois.



Une explosion

elle peut être engendrée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de gaz (liquéfié, comprimé ou non), par la mise en contact de plusieurs produits incompatibles ou encore par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.



Une pollution du sol et/ou des eaux

elle est due à une fuite de produit liquide qui va ensuite s'infiltrer dans le sol et / ou se déverser dans le milieu aquatique proche. L'eau est un milieu extrêmement vulnérable, car elle peut propager la pollution sur de grandes distances et détruire ainsi de grands écosystèmes



Un incendie

Il peut être dû à l'inflammation du carburant du véhicule suite à l'échauffement anormal d'un de ses organes, à un choc contre un obstacle engendrant la production d'étincelles, ou une explosion au voisinage du véhicule accidenté. L'incendie peut être aussi à l'inflammation d'une fuite de produit inflammable transporté.



Une corrosion

qui attaque les matériaux et tissus des victimes contaminées par le produit répandu lors de l'accident en y provoquant des nécroses et des brûlures



Un dégagement de nuage toxique

Il peut être dû à une fuite de produit toxique ou des fumées produites lors d'une combustion (même si le produit initial est non toxique). Ce nuage va s'éloigner du lieu de l'accident au gré des vents actifs à ce moment là. Par conséquent, un périmètre de sécurité sera mis en place autour du véhicule accidenté

Rappels sur les TMD

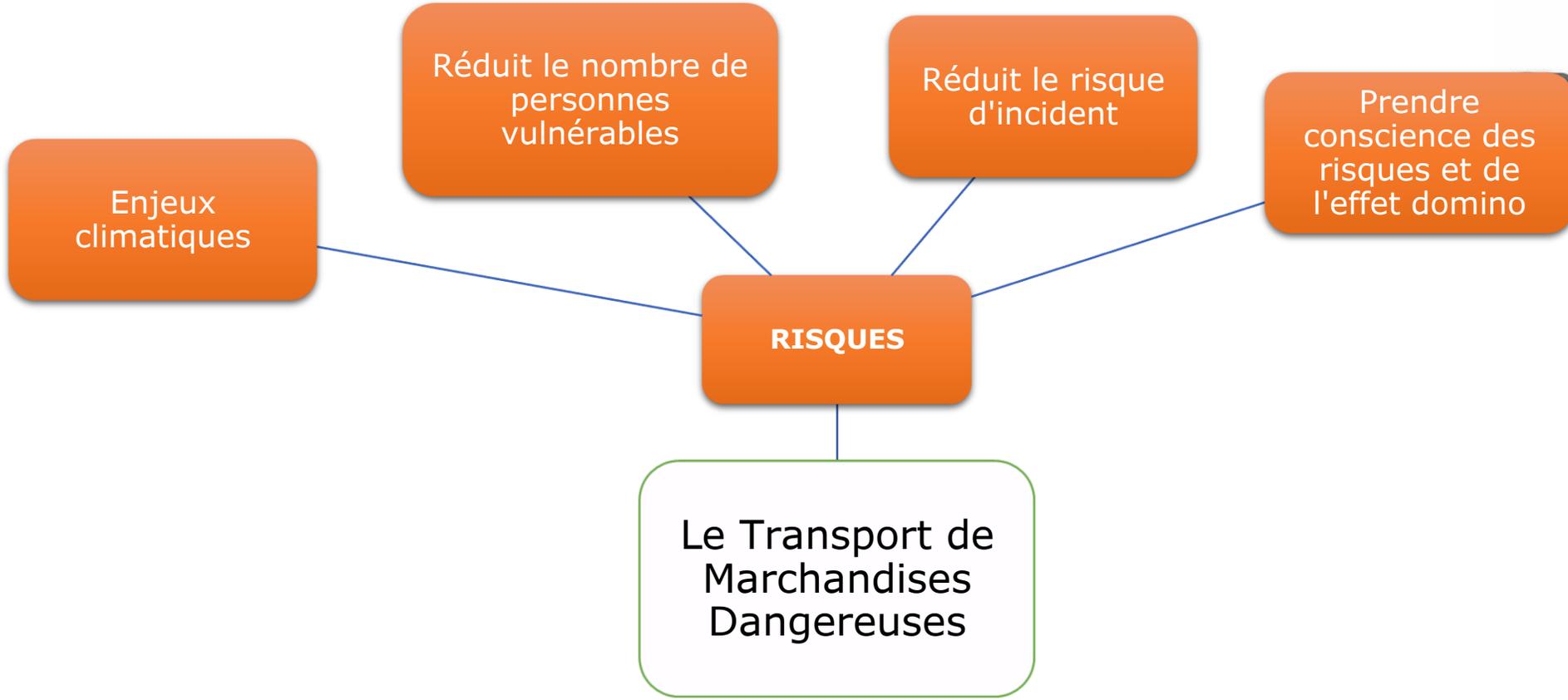
Risque pour la santé : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé **par contact cutané ou par ingestion** (matières corrosives ou toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de **fuite** de matières dangereuses.

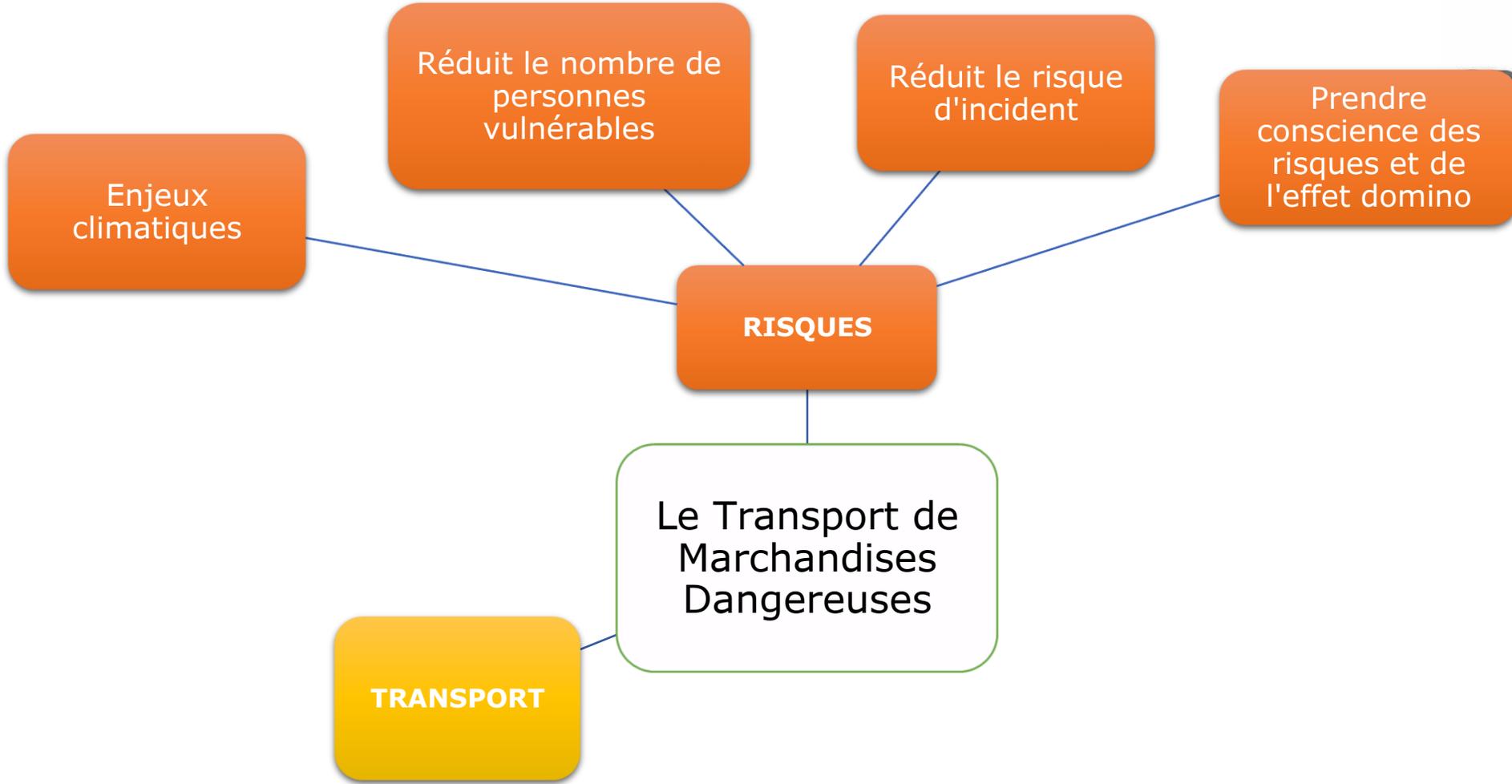
Risque pour les écosystèmes : une pollution peut survenir à la suite d'une fuite du chargement, pouvant avoir **un impact** sur les cours d'eau, les champs, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, l'air...

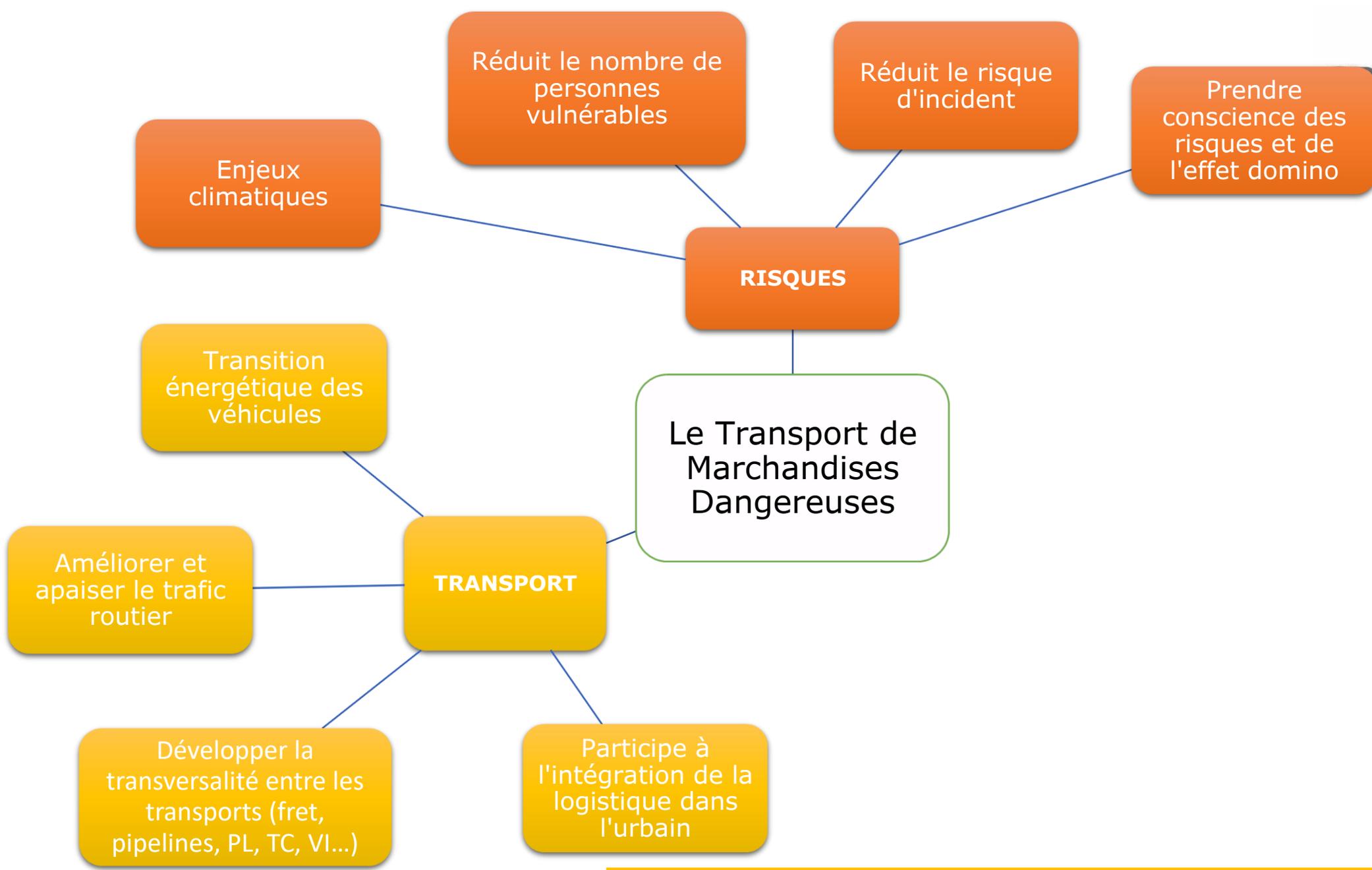
Le Transport de Marchandises Dangereuses

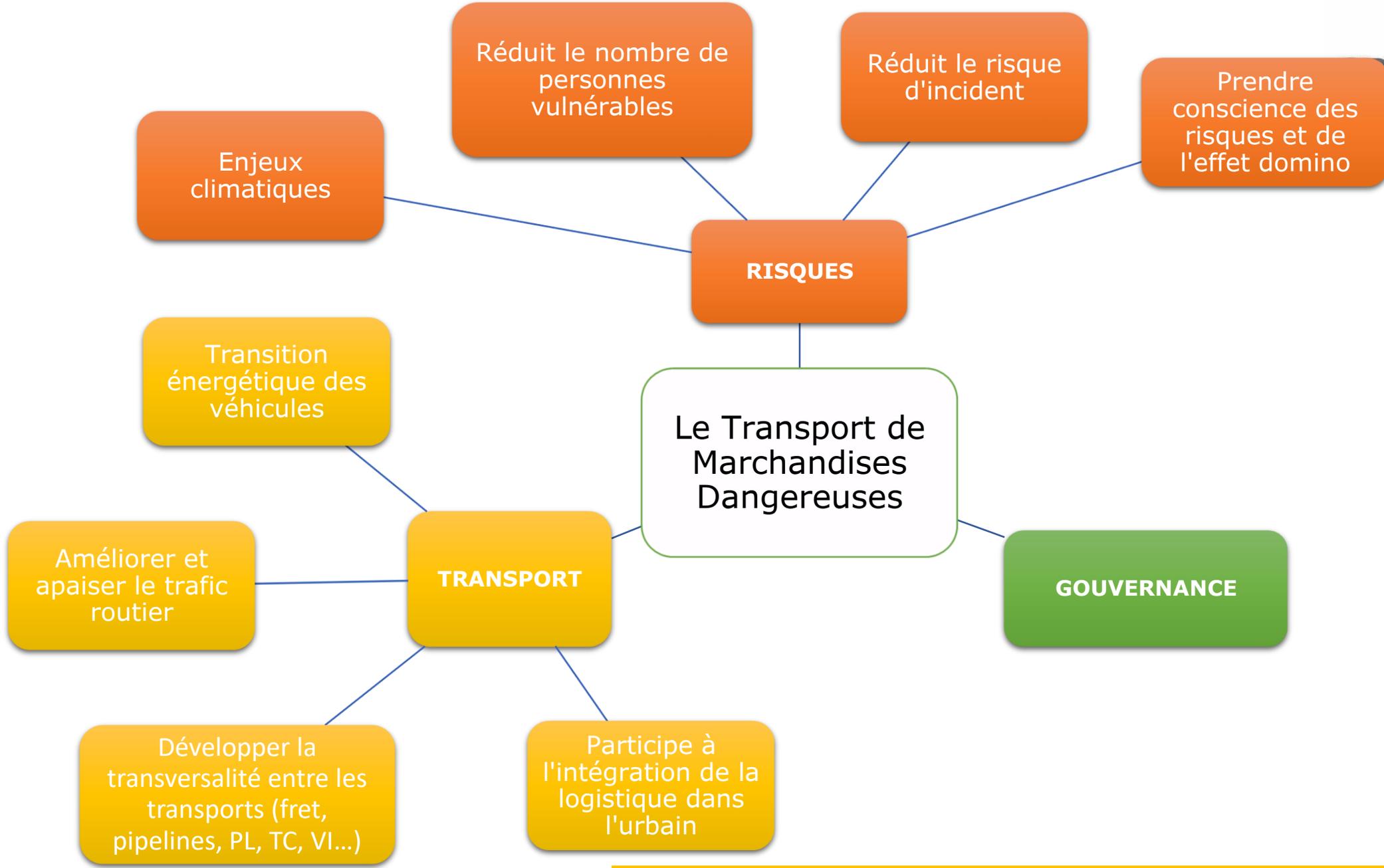
RISQUES

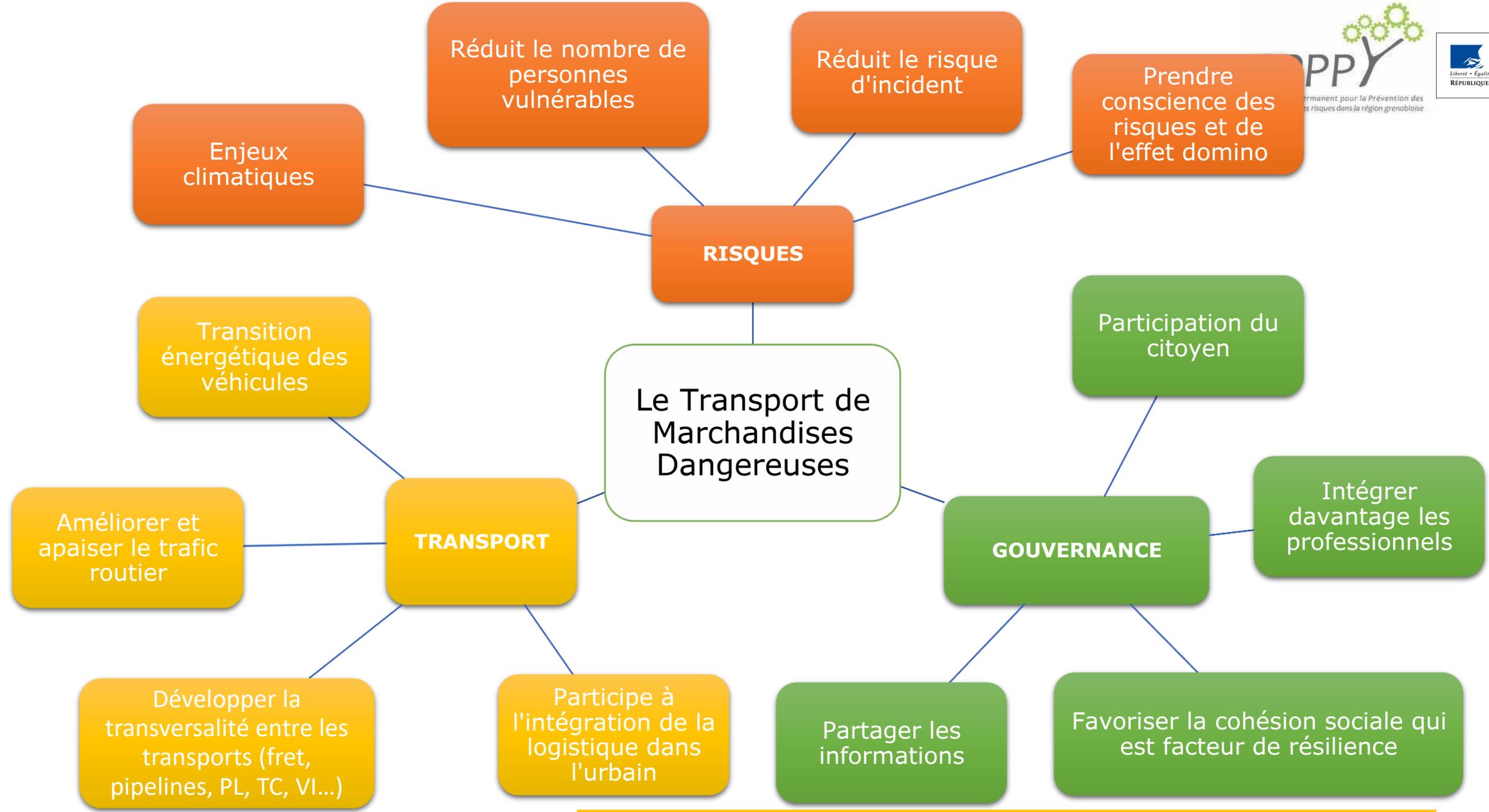
Le Transport de
Marchandises
Dangereuses

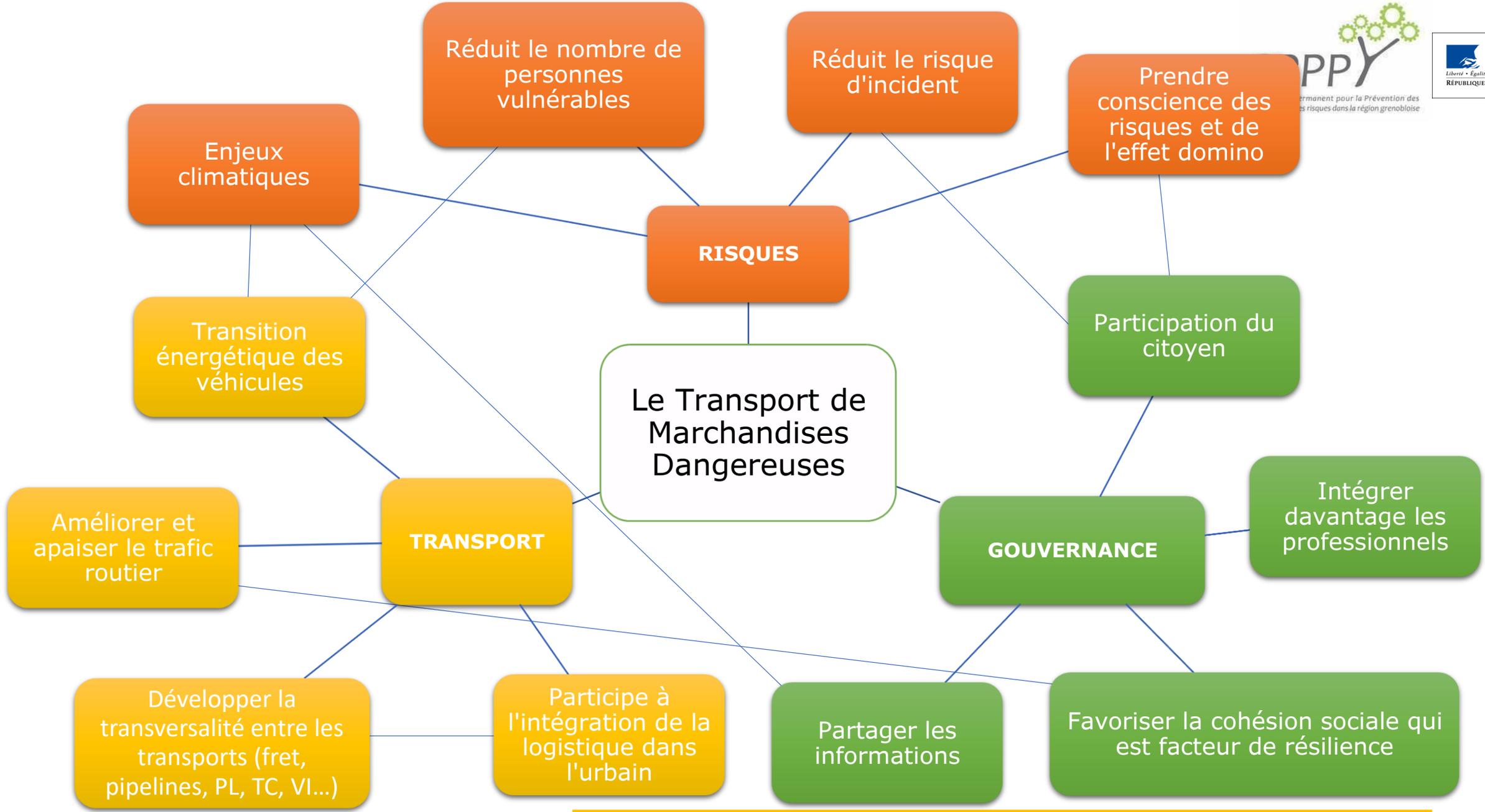






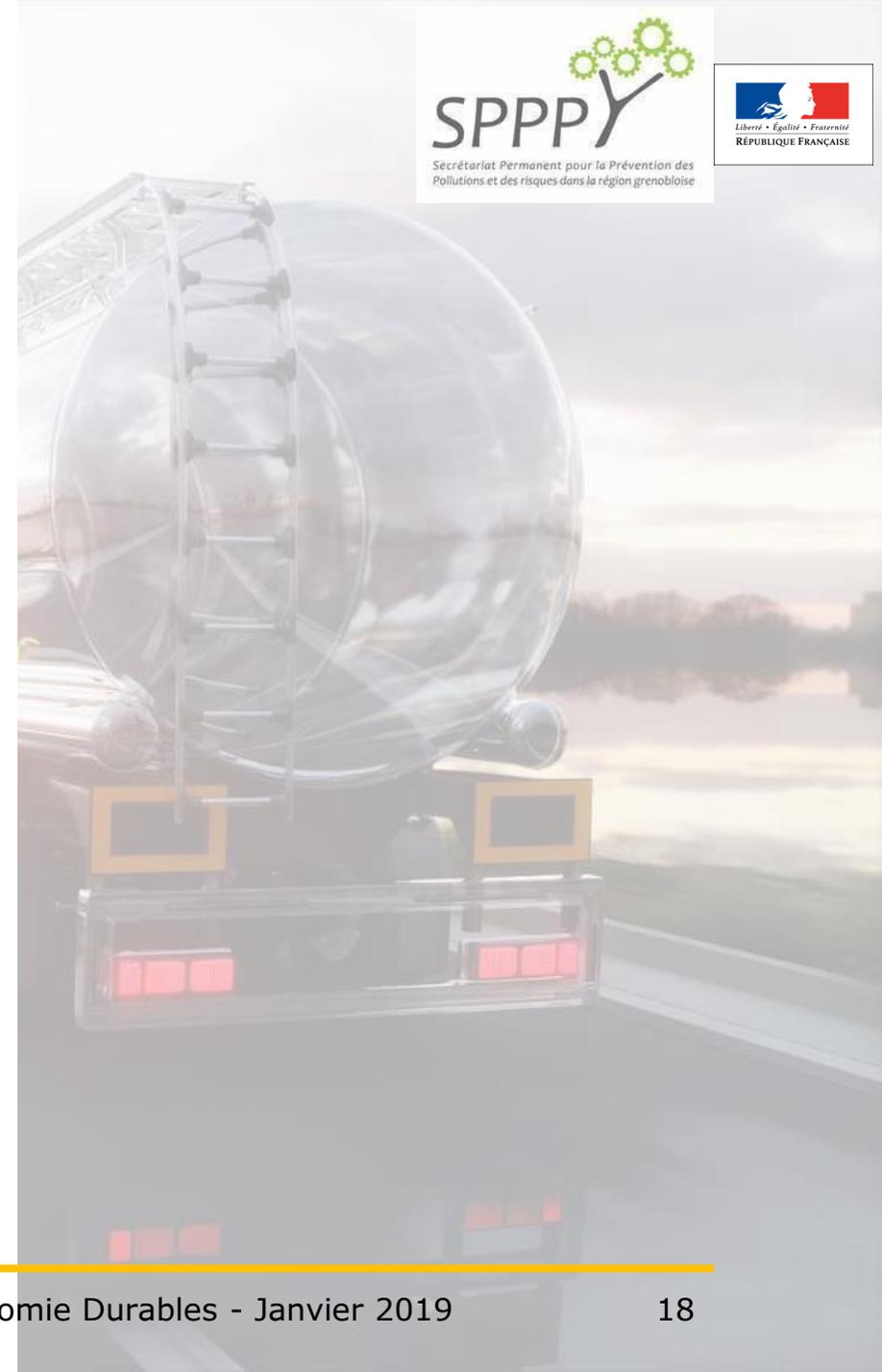






Sur la région grenobloise, **94%**
des flux routiers de TMD sont
générés par **9** établissements
industriels

90 % de desserte, 10% de transit.
Les TMD représentent seulement **0,3%** du
trafic poids lourds.



Le livret d'itinéraires recommandés pour les TMD

Publié en 2015 par le SPPPY

Le livret d'itinéraires



CIRCULATION DES POIDS-LOURDS TMD DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Transit et desserte des principaux sites générateurs de flux
Établissements industriels & Services

MOVEMENT OF HAZ MAT HGV IN GRENOBLE BUILT-UP AREA

Transit and servicing of major traffic generating sites Industrial facilities & Services

LASTKRAFTWAGENVERKEHR GEFAEHRLICHER MATERIALIEN IM GROSSRAUM VON GRENOBLE

Transit und Versorgung der Hauptverkehrspunkte Industriebetriebe & Dienstleistungen

Le livret d'itinéraires

Sa mise en place en 2015/2016

Ce livret a été réalisé dans le cadre des travaux du SPPPY et en **concertation** avec les acteurs du TMD par route

L'objectif est de **réduire les risques** liés à la circulation des TMD sur les routes

On y retrouve l'itinéraire obligatoire pour le transit, ainsi que les itinéraires de desserte des principaux établissements industriels, de la station de lavage Clean 38 et au centre régional des douanes

Le livret d'itinéraires

Votre retour sur le livret

- En avez-vous connaissance ?
- L'utilisez-vous ?
- Des améliorations ?

Bilan sur le livret d'itinéraires recommandés pour les TMD dans l'agglomération grenobloise de 2016

Date :

Plate-forme de :
 Métier/poste occupé :
 Nom de l'entreprise :
 Langues parlées : F GB D I E
 Années d'expérience dans le secteur des TMD (années,mois) :
 Lieu de chargement : UE Hors UE
 Horaire d'arrivée effectif :
 Lieu de déchargement : UE Hors UE
 Horaire de départ effectif :
 Les modalités d'accueil (stationnement, accueil...) :

 Problèmes rencontrés sur le trajet (bouchons, signalisation...) :

Connaissez-vous le livret d'itinéraires recommandés pour les TMD (image ci-contre) ? :

Oui
 Si oui, l'utilisez-vous? Oui Non
 Pourquoi ?.....

 J'en ai entendu parler
 Non



Quel(s) terme(s) vous parle(nt)? : L'éco-conduite
 La Zone de Faible Émission (ZFE,ZCR)
 La transition énergétique des véhicules
 La concertation

Souhaiteriez-vous en savoir plus sur ces informations ?.....

Guidage : GPS :
 Itinéraires communiqués par le transporteur
 Livret d'itinéraires recommandés pour les TMD
 Autres :

Améliorations possibles pour le livret (diffusion plus large, campagne d'information, précisions à rajouter..) :

Autres remarques (horaires, stationnement, lieu de pause/ravitaillement, signalisation, aire de lavage...) :

Le livret d'itinéraires

La Charte TMD 2019

Développer un document de référence
pour les TMD

La Charte TMD 2019

Notre stratégie

Créer un document de référence dans le domaine des TMD

Instaurer un cadre des enjeux actuels et futurs

Réunir l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie commune

Les objectifs

- Contribuer au désengorgement du trafic routier aux heures de pointe
- Réduire la probabilité d'occurrence et la gravité des accidents impliquant des matières dangereuses
- Améliorer les conditions de circulation des usagers
- Accompagner le passage des TMD dans la transition énergétique des véhicules
- Intégrer les TMD dans un système global favorisant la résilience des territoires

La Charte TMD 2019

Les enjeux actuels des TMD

- La saturation du trafic aux heures de pointe
- Le manque de signalisation concernant les itinéraires de desserte
- Le maintien d'une aire de lavage des citernes poids lourds de TMD au sein de la région grenobloise
- L'aménagement d'une aire d'accueil multi-service
- La transition énergétique des véhicules
- Le développement d'une stratégie systémique pour désenclaver les TMD

La Charte TMD 2019

Les engagements

- Le respect des réglementations relatives à la circulation routière (accord européen ADR, arrêté TMD et réglementations locales le cas échéant)
- L'amélioration du trafic de matières dangereuses pour soutenir de manière efficiente l'activité économique des entreprises
- La diminution des risques d'accident et la limitation de leurs conséquences
- Le respect de l'environnement, notamment en termes d'émissions atmosphériques et sonores
- La contribution de tous dans le cadre d'une démarche volontaire pour atteindre les objectifs de la présente charte

Vos retours sur ce projet de Charte

Des limites ?
Des remarques ?
Des ajouts ?

Les annexes de la Charte

Justification des engagements

La fiche d'adhésion

Annexe 1

Fiche d'adhésion

Annexe 1 – Fiche d'adhésion à la charte

Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Adresse	
Nom/Prénom du signataire	
Qualité du signataire	
Téléphone	
Courriel	

Je certifie avoir pris connaissance et accepte les modalités de la charte de bonnes pratiques des transports de marchandises dangereuses dans l'agglomération grenobloise. En signant cette charte, j'approuve et je m'engage à respecter les engagements qui me sont spécifiques.

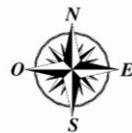
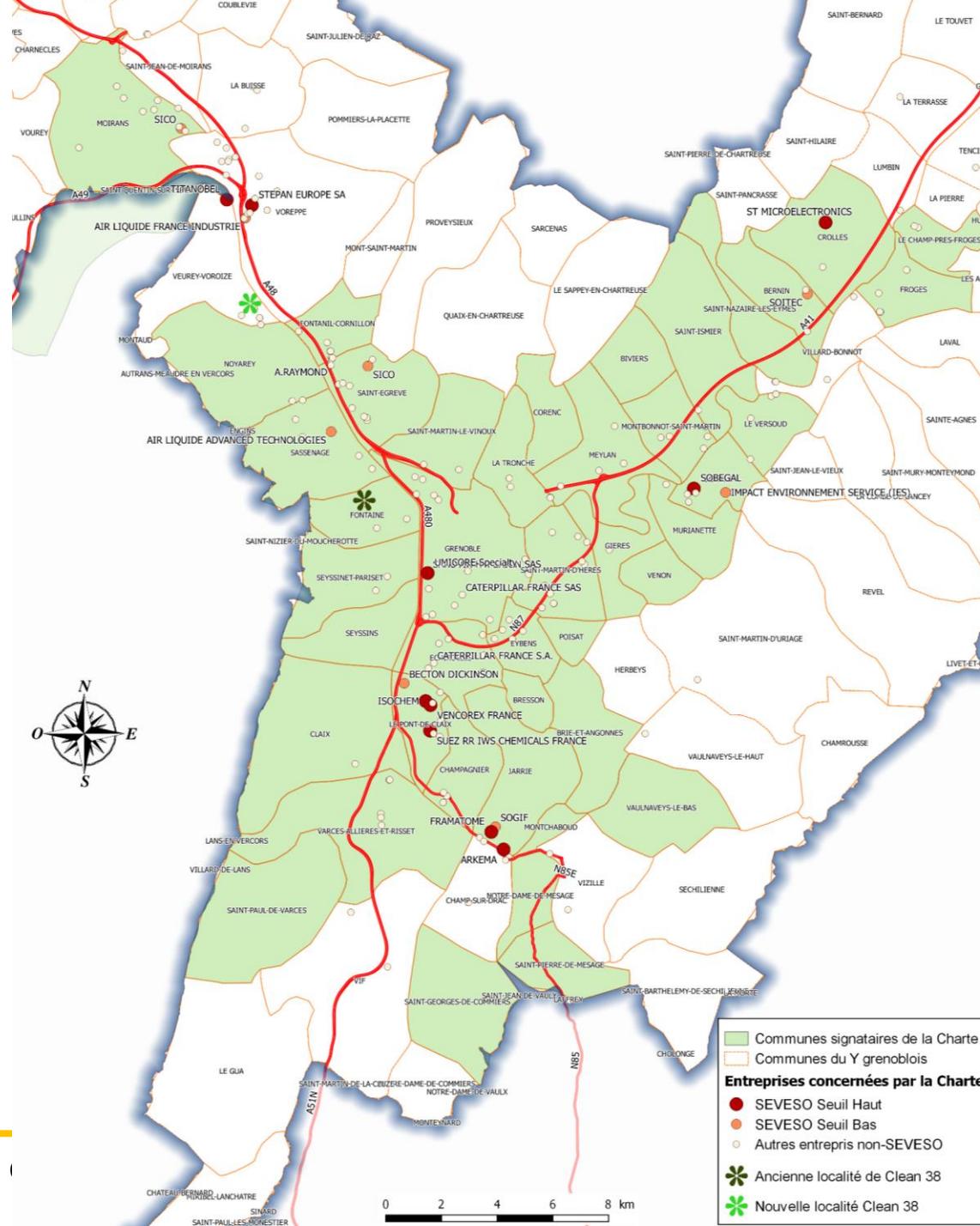
Date :

Signature du partenaire :

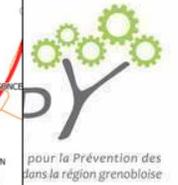
Le périmètre d'application de la Charte

Annexe 2

Périmètre d'application



- Communes signataires de la Charte
- Communes du Y grenoblois
- Entreprises concernées par la Charte :**
- SEVESO Seuil Haut
- SEVESO Seuil Bas
- Autres entreprises non-SEVESO
- Ancienne localité de Clean 38
- Nouvelle localité Clean 38



Le maintien de la station de lavage Clean 38

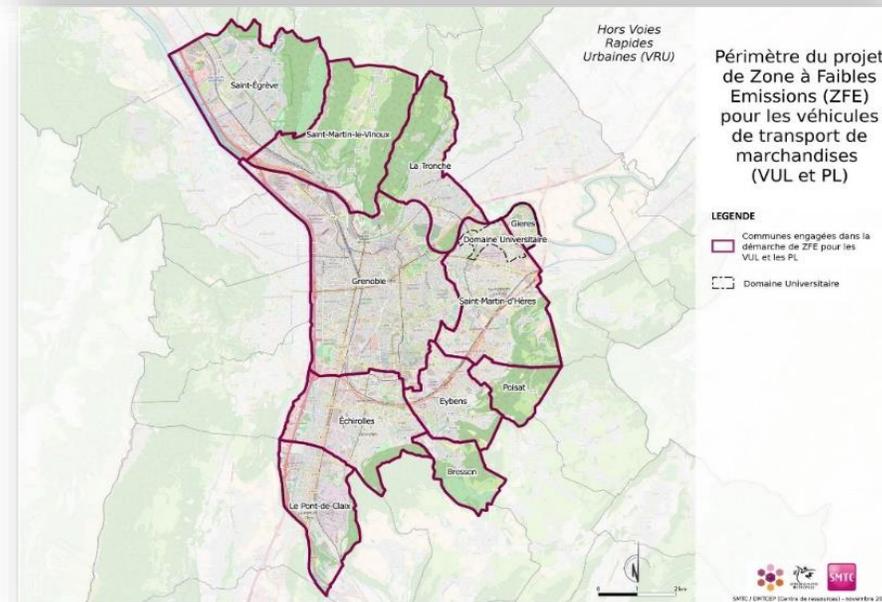
- Anciennement situé à Fontaine
- Parmi les préoccupations principales du SPPPY
- Nouveau projet sur Veurey-Voroize
- Contact en cours avec les dirigeants

Périmètre
d'application

La Zone de Faible Emission – ZFE

Annexe 4

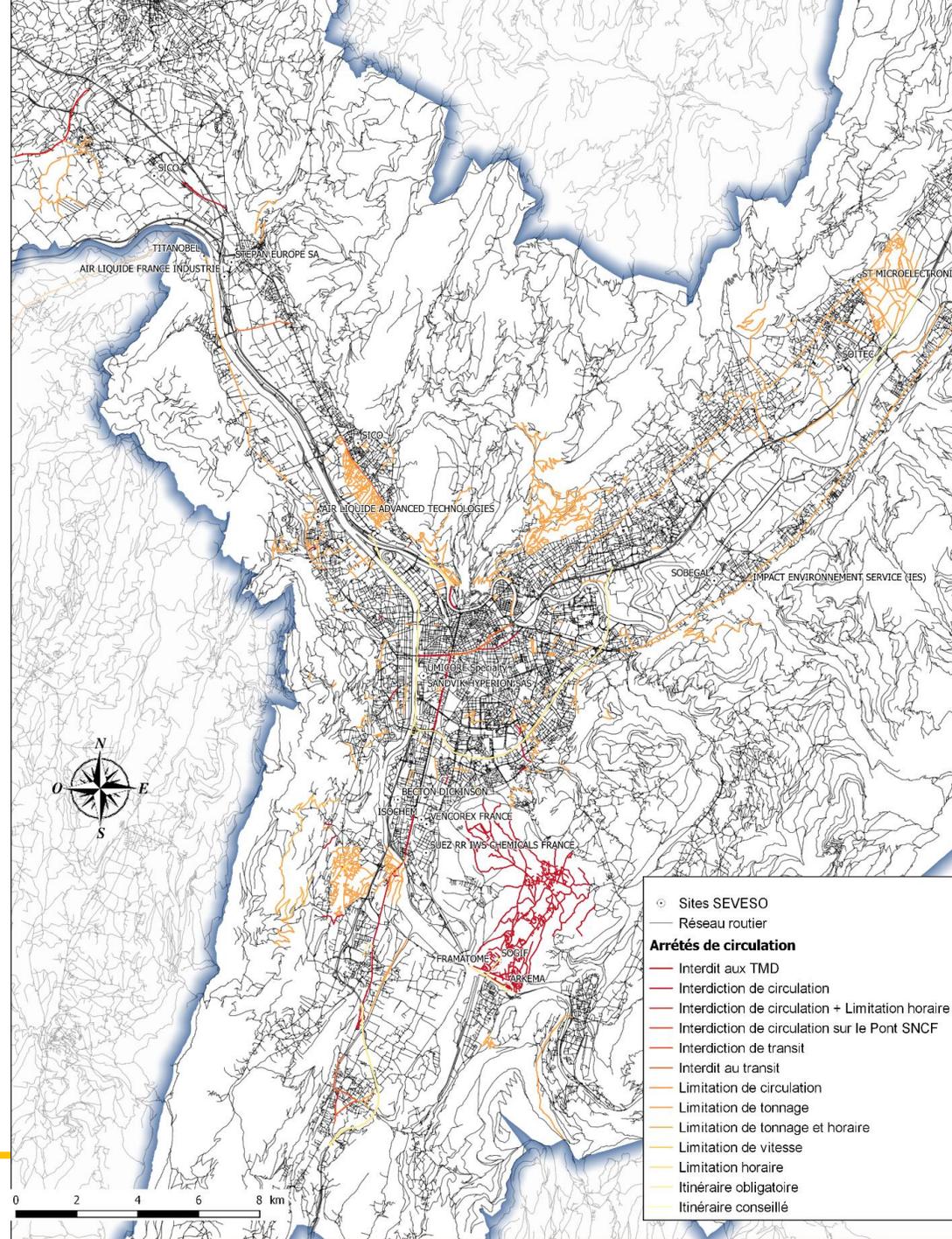
ZFE



Les arrêtés de circulation

Annexe 5

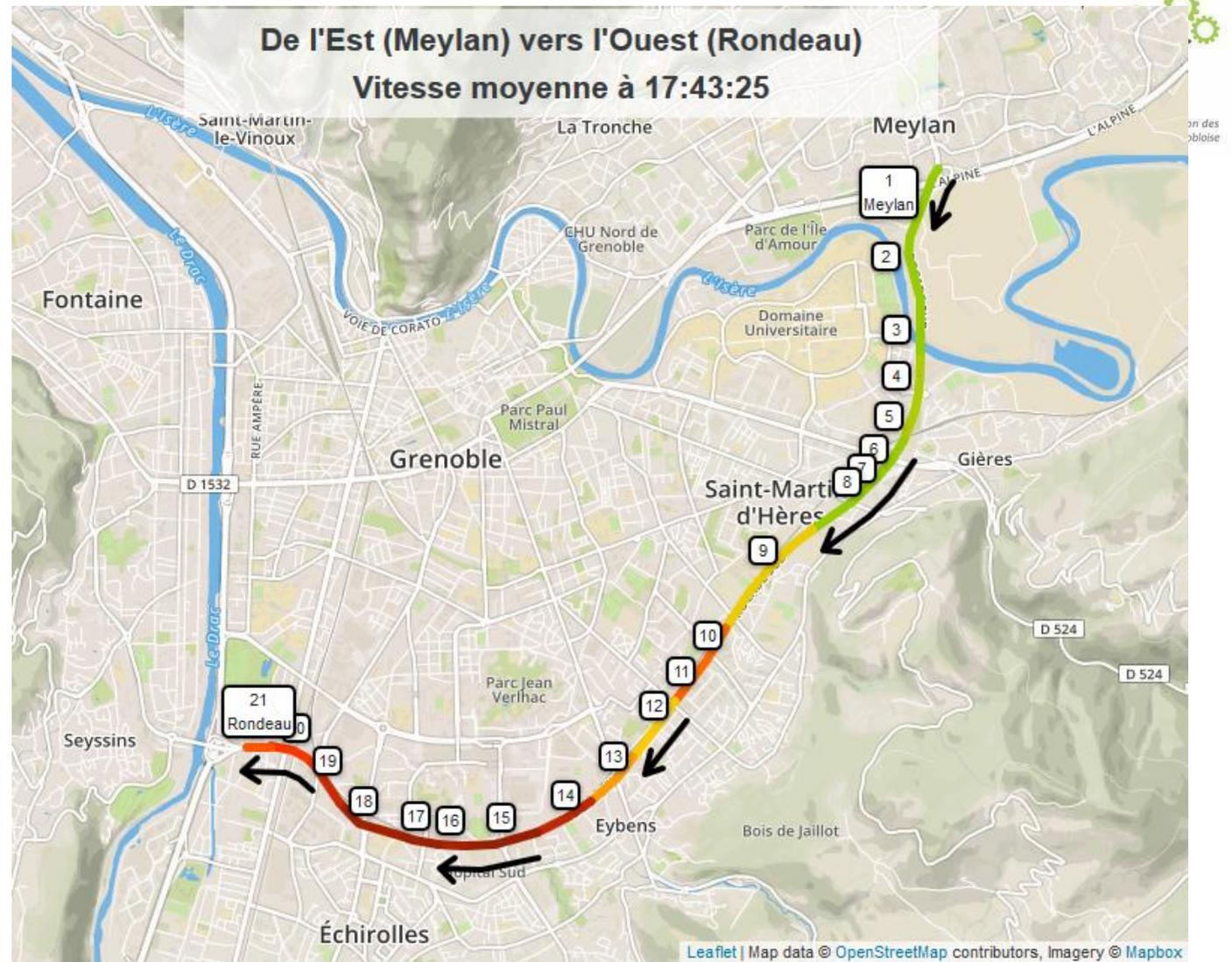
Arrêtés de circulation



La définition des horaires de circulation

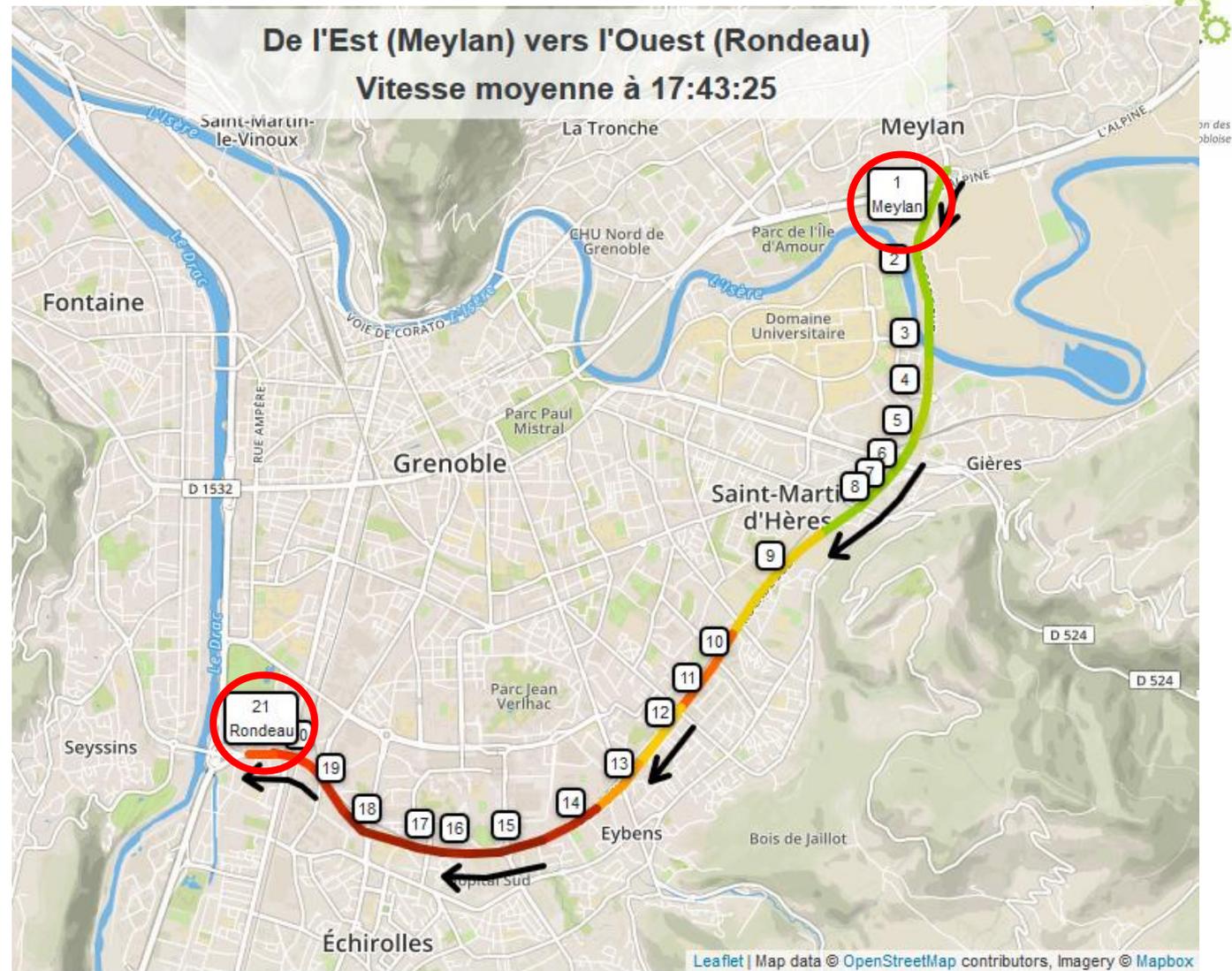
Annexe 6

Horaires de circulation



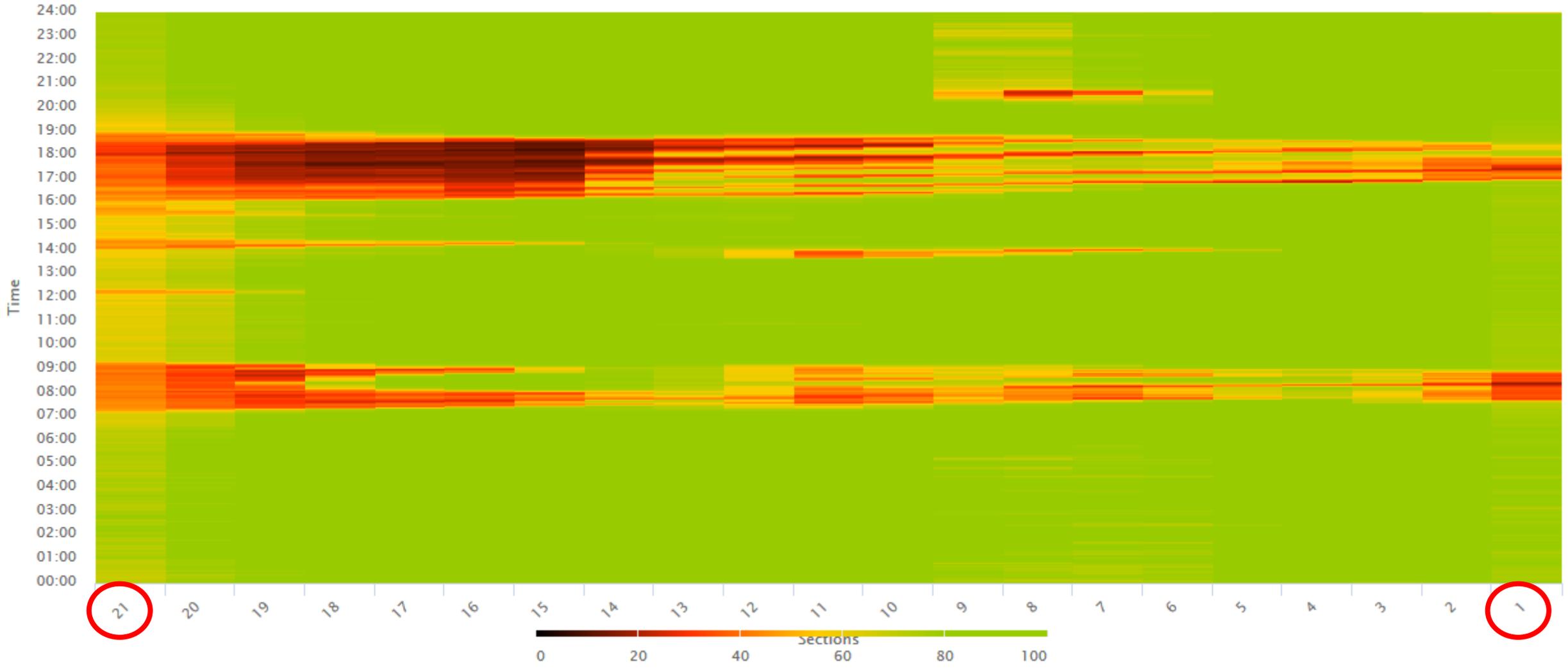
L'exemple de la Rocade Sud - GTL
D'après les études de Grenoble Traffic Lab

Horaires de circulation

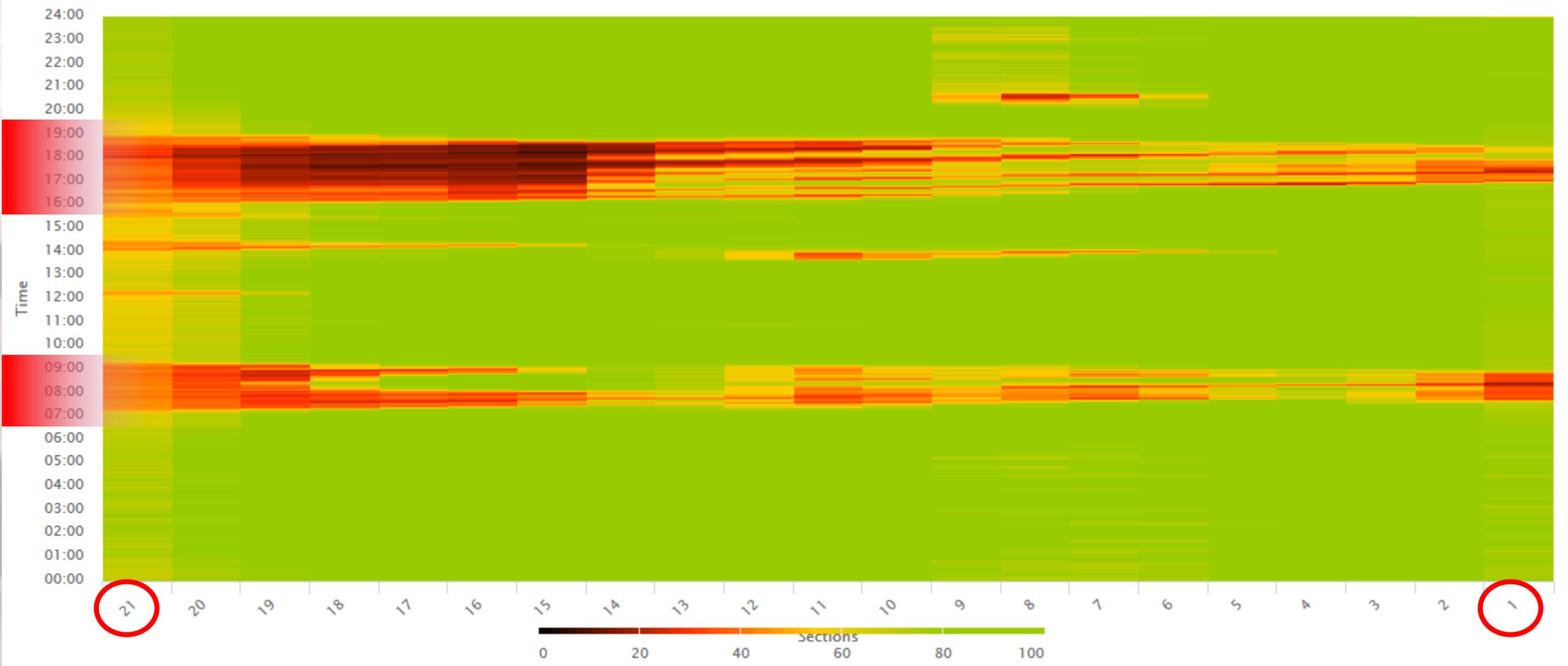


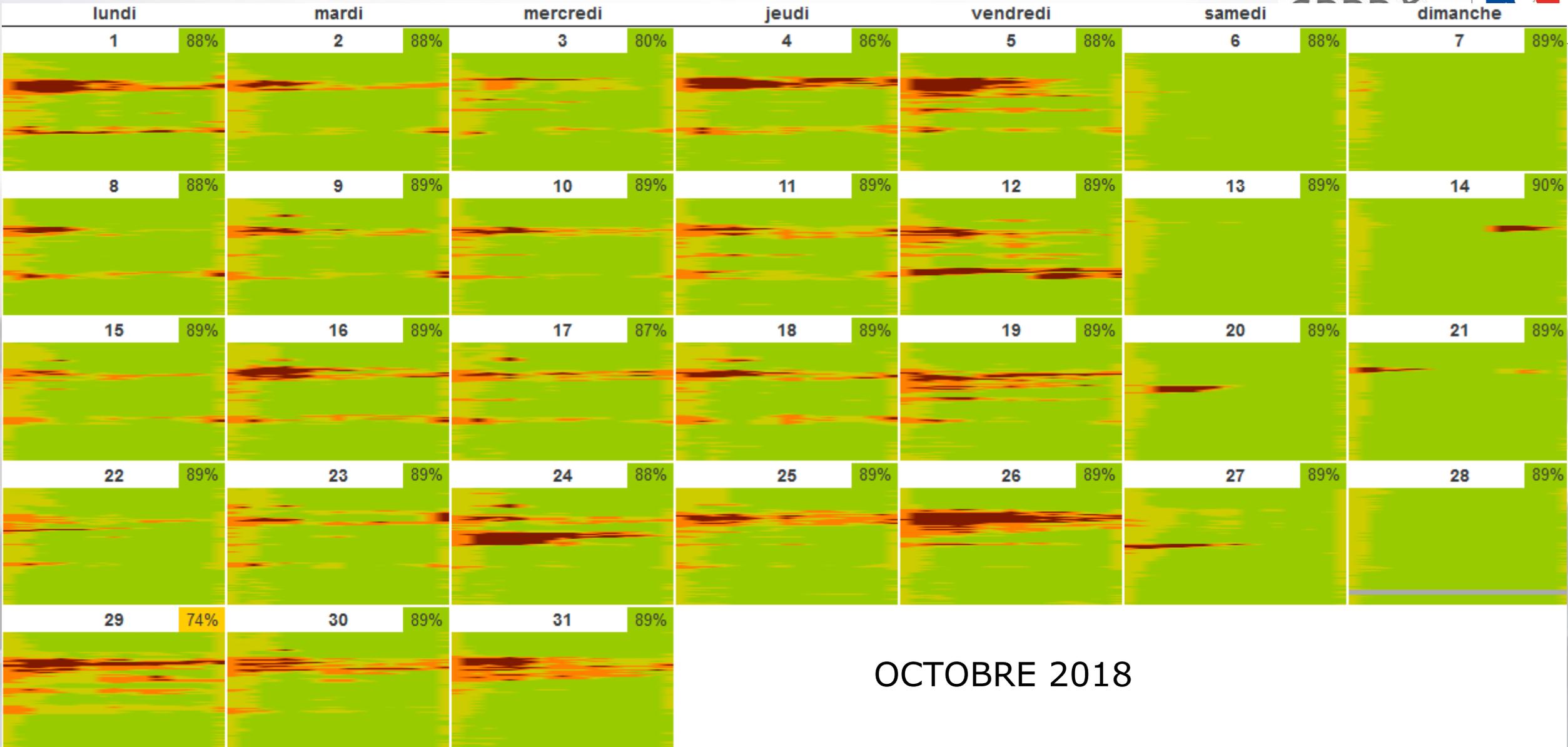
L'exemple de la Rocade Sud - GTL
D'après les études de Grenoble Traffic Lab

Vitesse moyenne le 2018-11-08



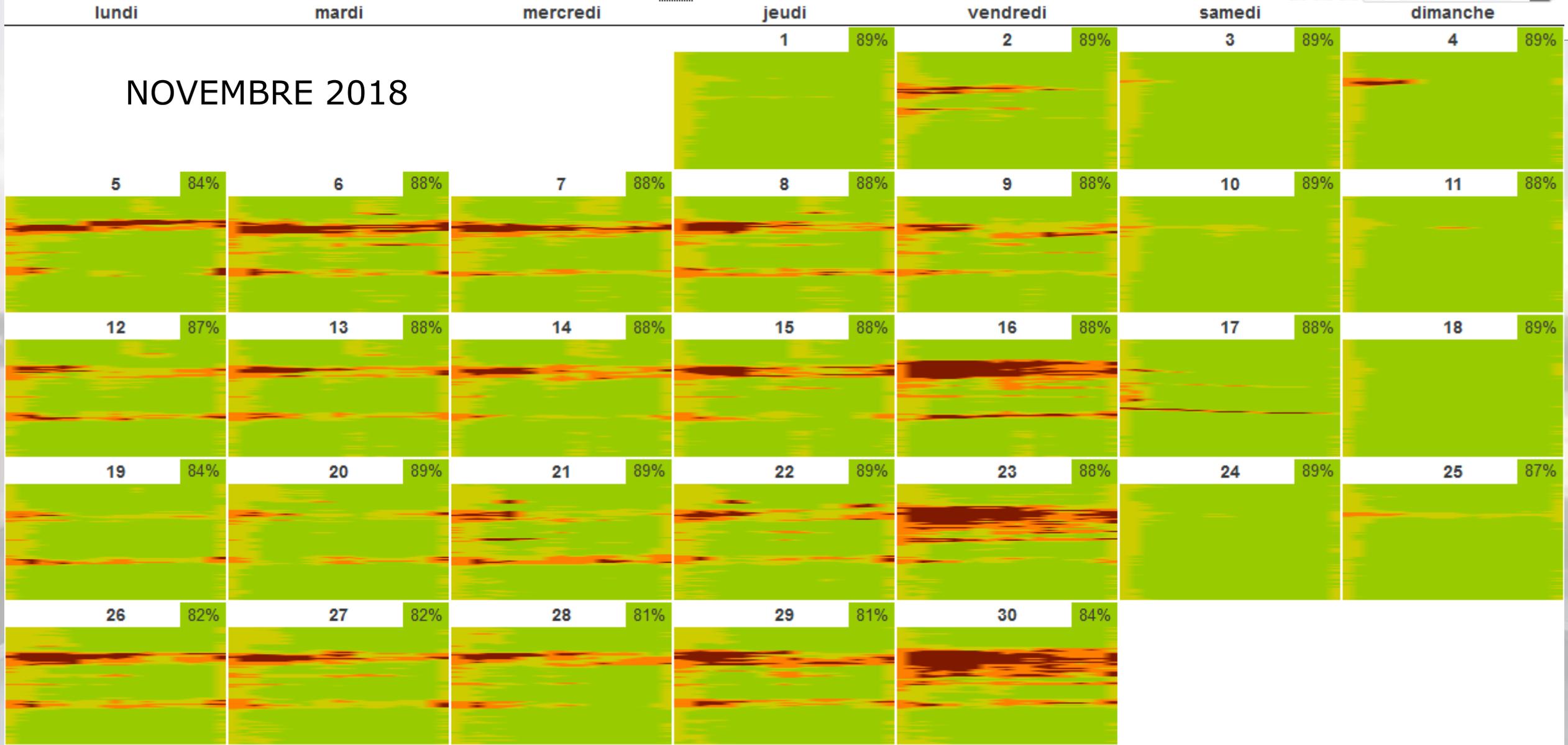
Vitesse moyenne le 2018-11-08





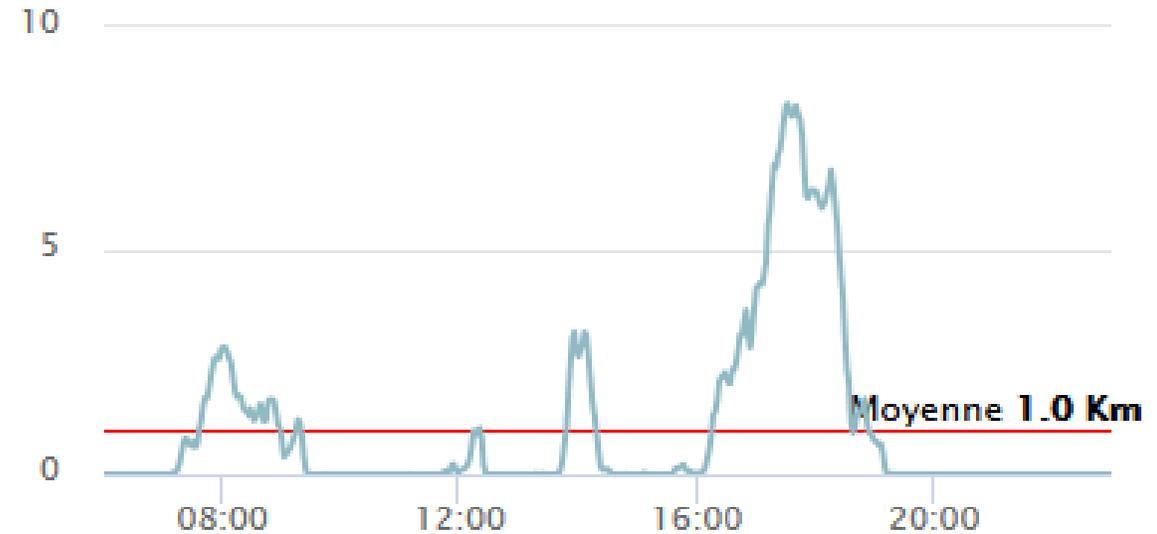


NOVEMBRE 2018



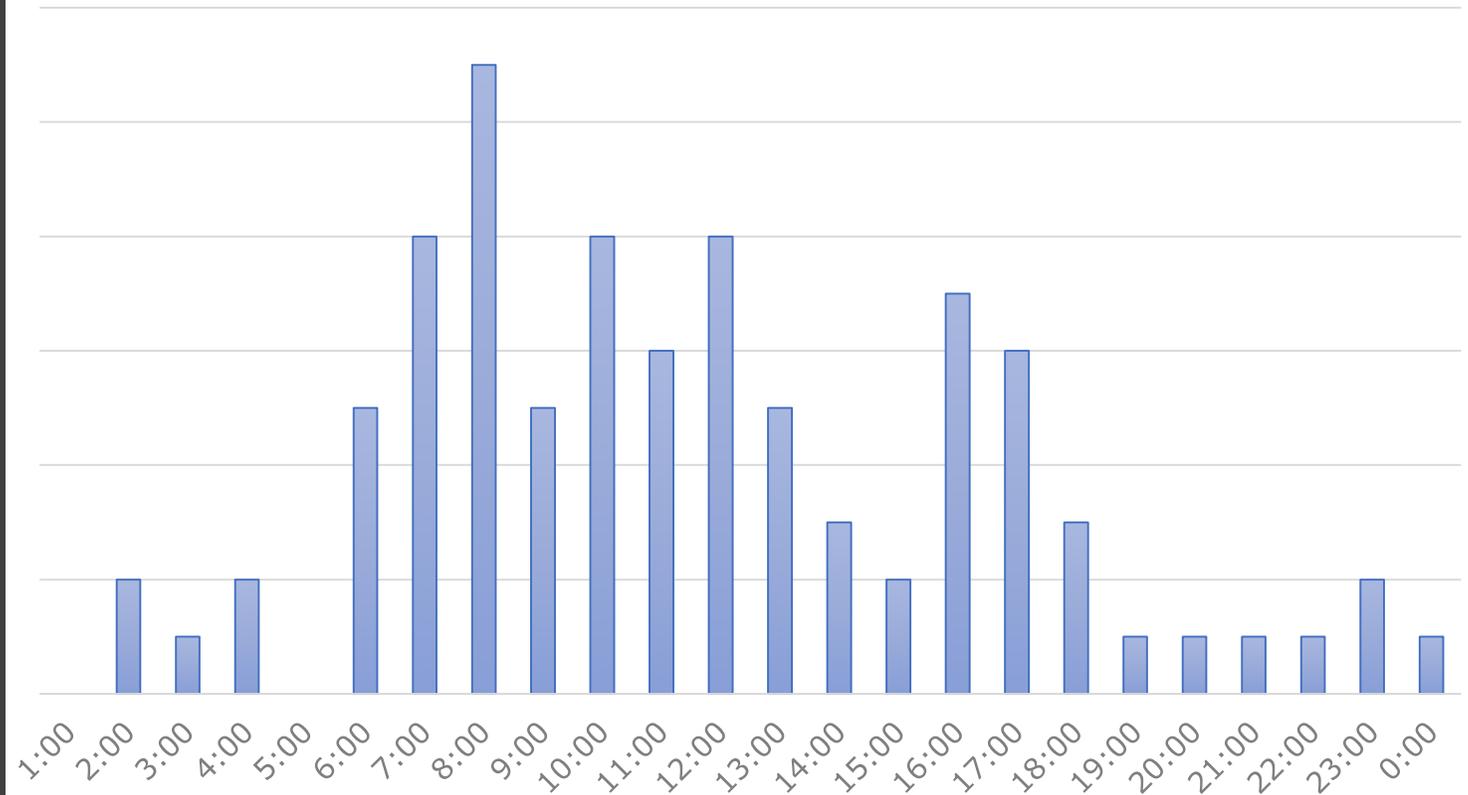
Congestion routière :

Horaires de circulation



Nombre d'accident par heure (Source : Base ARIA 2017/ 2018)

Horaires de circulation



Échanges et engagements 2019
